

Procédure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	2023/2661(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur la liberté des médias et liberté d'expression en Algérie, le cas du journaliste Ihsane El Kadi		
Sujet		
3.30.08 Presse, liberté et pluralisme des médias		
6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général		
Zone géographique		
Algérie		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Événements clés			
10/05/2023	Débat en plénière		
11/05/2023	Résultat du vote au parlement		
11/05/2023	Décision du Parlement	T9-0198/2023	Résumé
11/05/2023	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2023/2661(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 144-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B9-0239/2023	08/05/2023	EP	
Proposition de résolution		B9-0242/2023	08/05/2023	EP	
Proposition de résolution		B9-0243/2023	08/05/2023	EP	
Proposition de résolution		B9-0244/2023	08/05/2023	EP	
Proposition de résolution		B9-0245/2023	08/05/2023	EP	

Proposition de résolution	B9-0248/2023	08/05/2023	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T9-0198/2023	11/05/2023	EP	Résumé

Résolution sur la liberté des médias et liberté d'expression en Algérie, le cas du journaliste Ihsane El Kadi

Le Parlement européen a adopté par 536 voix pour, 4 voix contre et 18 abstentions, une résolution sur la liberté des médias et la liberté d'expression en Algérie - le cas du journaliste Ihsane El-Kadi.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Verts/ALE et ECR.

Depuis les manifestations du Hirak en 2019, les autorités algériennes ont considérablement restreint la liberté des médias et la liberté d'expression. Ihsane El-Kadi, éminent journaliste algérien et directeur d'Interface Médias, l'une des dernières entreprises médiatiques indépendantes en Algérie, avec les points de vente en ligne Radio M et Maghreb Emergent, a été arrêté sans mandat les 23 et 24 décembre 2022.

Le 2 avril 2023, un tribunal algérien a condamné Ihsane El-Kadi à cinq ans de prison, dont deux avec sursis, et à une amende de 700 millions de dinars algériens et a prononcé la dissolution de son entreprise de médias et la confiscation de ses actifs après l'avoir déclaré coupable, au motif d'accusations infondées, d'avoir reçu des fonds à des fins de propagande politique et de «porter atteinte à la sûreté de l'État» au titre des articles 95 et 95 bis du Code pénal algérien. L'audience en appel aura lieu dans la seconde moitié du mois de mai 2023.

La résolution demande aux institutions de l'UE et aux États membres de soulever le cas d'El-Kadi auprès des autorités algériennes et de condamner ouvertement la répression de la liberté des médias.

En outre, le Parlement demande aux autorités algériennes de :

- libérer immédiatement et sans condition Ihsane El-Kadi et toutes les personnes détenues arbitrairement et inculpées pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression;
- respecter et faire respecter les libertés fondamentales, en particulier la liberté des médias, et autoriser de nouveau les médias quelles ont interdits et à mettre un terme aux arrestations et aux détentions d'activistes politiques, de journalistes, de défenseurs des droits de l'homme et de syndicalistes;
- modifier les dispositions du code pénal relatives à la sécurité qui sont utilisées pour criminaliser la liberté d'expression;
- garantir que les journalistes étrangers obtiendront des visas et des accréditations sans retard excessif et qu'ils seront libres d'exercer leur métier.

Enfin, la délégation de l'UE et les ambassades des États membres en Algérie sont invitées à demander l'accès aux journalistes emprisonnés et à observer leurs procès.